



Frappé par un objet qui tombe

Lors de travaux de maintenance sur une machine, un travailleur s'affaire sous une plateforme sur laquelle se tient une électromécanicienne. Pendant que cette dernière effectue son travail, le matériel servant aux tâches risque de tomber sur le travailleur qui se trouve sous la plateforme... Pour les besoins de notre démonstration, Frédérique et Mathieu ont accepté de vous montrer ce qu'il ne faut pas faire quand vient le temps d'effectuer un travail impliquant des outils et des objets qui pourraient tomber sur les travailleurs. Pouvez-vous repérer les erreurs qu'ils ont volontairement commises ?

DC1400-356 (2022-08) Photo : Denis Bernier



Les erreurs

- 1 Des outils et des objets qui pourraient tomber se trouvent sur la plateforme de travail. Est-ce adéquat ?
- 2 Des matériaux et des rebuts sont empilés pêle-mêle sur la structure, menaçant de tomber à tout moment. Est-ce une façon acceptable d'entreposer du matériel ?
- 3 Mathieu circule librement sous la plateforme où sont effectués les travaux, sans être attentif à ce qu'il fait. Est-ce sécuritaire ?
- 4 Les travailleurs ne portent pas d'équipement de protection individuelle, ont des chaussures de sport délacées aux pieds et n'ont pas de protecteurs auditifs. Est-ce prudent ?
- 5 La chaîne de sécurité située au haut de l'échelle n'est pas mise en place. Est-ce sécuritaire ?
- 6 Des palettes sont empilées de façon aléatoire sur le côté de la structure. De même, on remarque que plusieurs objets encombrants se trouvent à l'intérieur et autour de la zone de travail. Cela correspond-il aux bonnes pratiques ?

Nous remercions l'entreprise SOLMAX, de Varennes, représentée par Isabelle Beauchesne, cheffe santé et sécurité globale, et Jesse Bahl Lantin, spécialiste en santé et sécurité et environnement, ainsi que Frédérique Laberge, électromécanicienne, et Mathieu Coulombe, technicien en laboratoire, pour leur précieuse collaboration.

Personnes-ressources :
Mylène Cagnolini, ing., conseillère en prévention à la CNESST.

Coordination :
Sylvie Gascon, Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention de la CNESST



Les corrections